



PIÈCES AUTO POUR LES FRANÇAIS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 10/04/2024

L.C.R.

Echéance le : 31/05/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document 4486457	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5159357	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5159357 DU 10/04/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE :								
QUICK PUR		ECO1250 002B04	24,00	4	22,24	55,13	9,98	239,50
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								239,50
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4486457	0165285	5159357
Echéance le :	31/05/2024	
10/04/2024		287,40



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux du comptant à la date de livraison et ne font l'objet d'aucun crédit. Toutefois, lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur s'engage à verser, à titre de pénalités, sur les sommes impayées et non payées à la date du règlement, un montant égal au taux maximum prévu par la loi n° 127 du 28/12/1963, soit 0,05% par jour, à compter de la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une endossement forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € sera ajoutée auxdites sommes à la date de l'échéance.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de l'établissement.